

# PROTOCOLE CANTINE ET/OU GARDERIE

Dans le cadre de votre inscription à la cantine et/ou à la garderie, nous vous rappelons les démarches à effectuer sur le Portail Famille, afin de pouvoir gérer au mieux la qualité des services et d'accueil que nous vous proposons.

## GARDERIE PÉRISCOLAIRE

### ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

	Présence / absence occasionnelles
Délai pour prévenir	<p>Vous devez créer votre espace sur le « PORTAIL FAMILLE » et procéder vous-mêmes à toutes les modifications, <b>48 heures avant le jour de présence</b> ou d'absence.</p> <p><b>Si urgence uniquement</b>, par sms 06.37.91.69.25 (Pour la garderie du soir)</p>

## RESTAURATION SCOLAIRE

### ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

	Présence / absence occasionnelles
Délai pour prévenir	<p>Vous devez créer votre espace sur le « PORTAIL FAMILLE » et procéder vous-mêmes à toutes les modifications, <b>48 heures avant le jour de présence</b> ou d'absence</p> <p><b>Le mardi avant 7h45</b> il faut prévenir pour le repas du jeudi. <b>Le mercredi avant 7H45</b> il faut prévenir pour le repas du vendredi. <b>Le jeudi avant 7H45</b> il faut prévenir pour le repas du lundi. <b>Le vendredi avant 7H45</b> il faut prévenir pour le repas du mardi.</p> <p><b>(Passé ce délai, les repas sont commandés à notre fournisseur et facturés).</b></p>

Je vous rappelle qu'en aucun cas vous ne devez vous adresser aux enseignants pour communiquer sur des inscriptions à la cantine et/ou à la garderie.

Enfin, la présence ou absence de l'enfant doit être communiquée **par un responsable majeur, et non pas par l'enfant lui-même.**

En vous remerciant de votre compréhension.

## NOTE AU PARENTS

### PORTAIL FAMILLE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous devez créer votre compte sur le PORTAIL FAMILLE pour pouvoir gérer les inscriptions et les modifications du service périscolaire (cantine/garderie).

Le « PORTAIL FAMILLE » vous permettra d'inscrire vos enfants aux services cantine et garderie mais aussi d'y apporter les modifications que vous souhaiterez tout en respectant le même délai qu'auparavant à savoir **48h à l'avance avant 7 h 45 (pour la cantine).**

Dès réception et traitement du dossier d'inscription papier de votre enfant, vous recevrez un mail (regarder dans les spam) afin de pouvoir créer votre compte et inscrire vos enfants aux services périscolaires avant la rentrée.

**Pour les familles qui ont déjà un compte, ne pas en créer un autre, utiliser le même.**

Le PORTAIL FAMILLE sert **uniquement** pour inscrire ou désinscrire vos enfants à la cantine ou garderie. Aucun document ou mail ne doit être transmis par le PORTAIL FAMILLE. Les documents doivent être transmis à la mairie ou par mail : [contact@puy-guillaume.fr](mailto:contact@puy-guillaume.fr), [s.cornet@puy-guillaume.fr](mailto:s.cornet@puy-guillaume.fr).

**Il est important de préciser que vous serez les seuls à gérer les inscriptions et modifications des plannings de vos enfants. De ce fait, il n'y aura plus lieu d'envoyer des SMS sur les téléphones habituels comme vous aviez l'habitude de le faire jusqu'à maintenant, mais de passer uniquement par le PORTAIL FAMILLE.**

Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte, Maison France Service, 2 place Jean JAURES peut vous aider.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Maire,  
La 2<sup>ème</sup> Adjointe,

Cécile DE REVIÈRE



## NOTE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Suite à la demande des représentants des parents d'élèves dans une démarche de développement durable, soucieuse de l'écologie, la Mairie a décidé la mise en place de serviettes en tissu.

L'Amicale Laïque a souhaité financer les serviettes.

### **Le fonctionnement :**

↳ 1 serviette est attribuée à chaque enfant en début d'année avec une étiquette à son prénom. Au restaurant scolaire, des casiers de rangement sont identifiés pour chaque enfant.

↳ Les enfants apportent leur serviette à laver à la maison le vendredi pour la rapporter le lundi à l'école.

↳ Si le lavage n'est pas possible le weekend, vous pouvez en fournir une personnelle qui sera rapportée le vendredi à la maison (avec leur prénom et nom).

↳ Si l'enfant ne rapporte pas sa serviette le lundi à l'école, il lui en sera prêté une du stock (peut-être reste-t-il l'étiquette d'un ancien élève dessus, mais elle est propre) et devra être rapportée lavée le lundi suivant.

↳ Si le prénom de votre enfant est effacé, vous pouvez le réécrire avec un stylo bille sauf si c'est une serviette de remplacement.

↳ Si l'étiquette est décollée, elle peut être cousue.

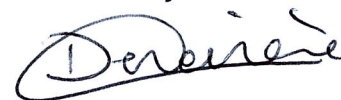
↳ Vous pouvez aussi personnaliser la serviette de votre enfant, soit avec 1 étiquette de couleur, soit avec un objet cousu identifiable.

Les services de la Mairie se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A PUY-GUILLAUME, le 23 avril 2026

Par délégation du Maire,  
La 2<sup>ème</sup> Adjointe



**Cécile DE REVIÈRE**

